



MAIRIE DE LAIZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14  
Excusé(e)s : 3  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mille seize, le 24 novembre et à 20 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 17 novembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire

Etaient présents : M. ZANCANARO, Mme SIRI Sylvie, M. CHEVRET Jean-Paul, Mme GAUDEMER Nelly, M. BODIN Jean-Claude, M. BOUCHOUX Gilbert, M. SCHAUVING Sébastien, Mme MARECHAL Annie, Mme GUYOT Annie, Mme GAULIN-POIZAT Isabelle, M. DESPLANCHES Fabrice,

Etaient excusé(e)s : M. LONGERE Thomas, Mme BERNOLLIN Catherine, M. BLOUZARD Robert

Secrétaire de séance : M. DESPLANCHES Fabrice

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2016

**DELIBERATIONS**

**N° 16- 62 – DECISION MODIFICATIVE N°8 BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'avoir les crédits nécessaires pour payer les factures imputées au chapitre 11.

DESIGNATIONS	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D022 : dépenses imprévues	20 000.00 €			
D60611 : eau et assainissement chap 11		20 000.00 €		
TOTAL	20 000.00 €	20 000.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

**N° 16- 63 – Fonction d'inspection hygiène et sécurité confiée au centre de gestion**

L'assemblée délibérante,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment les articles 5, 5-2, 14-1, 38, 40-1, 43 et 46,  
Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié,  
Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail,

Après en avoir délibéré,  
par

11 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

Autorise le Maire à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer la convention proposée en annexe.

---

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal un diaporama sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Les étapes d'élaboration du PLUI de la CCCPV sont présentées

- 1/ Le diagnostic et l'état initial de l'environnement – Où en est la CCCPV aujourd'hui ?
- 2/ Le projet politique (PADD) – Quel projet politique pour la CCCPV à l'horizon 2030 ?
- 3/ La traduction réglementaire : définition des OAP, du zonage et du règlement – Quelles règles communes se donner pour mettre en œuvre e projet ?
- 4/ La procédure de validation – Arrêt du PLUI / Consultation des PPA / Enquête publique / Approbation du PLUI.

Le diagnostic étant déjà réalisé, il sera présenté

Vendredi 25 novembre 2016 à Pont de Veyle auprès de tous les personnes publiques associées (chambres consulaires, collectivités environnantes, associations, DDT,...) ainsi que le 29 novembre à 19h00 à la salle des fêtes de Laiz lors d'une réunion publique

La prochaine étape concerne le projet politique pour la CCCPV à l'horizon 2030.

Un débat doit être mené avant la fin de l'année lors des conseils municipaux de toutes les communes rattachées.

Monsieur le maire ouvre le débat sur les orientations générales du PADD

### **Orientation A** : Un pôle de vie équilibrée

Objectif 1 : Maitriser le développement du territoire et adapter les équipements et services à la population.

Les remarques :

- Les logements des Huguets ne sont-ils pas un peu des logements dortoirs ?
- Mutualiser les équipements communaux pour les écoles, les pompiers....
- Optimiser les terrains de la commune (une construction pourra être réalisée sur un terrain de 300 m2 → les divisions de terrain seront de plus en plus en nombreuses)
- Que désire la commune en matière de développement urbain ? → surfaces constructibles à prévoir sur les 10 ans à venir ; quelle augmentation de la population à prévoir ?

Objectif 2 : Réaffirmer le cœur de vie de Pont de Veyle et prévoir un aménagement équilibré du territoire.

Les remarques :

- D'après un rapport fait par un bureau d'études le cœur du territoire se situe dans l'agglomération Crottet, La Samiane, et Super-U.
- Grande rue de Pont de Veyle : Afin de rendre plus attractifs les commerces de Pont de Veyle il serait préférable de les rassembler.

- Le Château de Pont de Veyle sera un réel pôle pour mutualiser les services publics et devenir un lieu de convivialité (projet prévu en 2019).
- Le quartier de la gare de Pont de Veyle pourrait être réaménagé afin de le rendre plus accueillant
- Réhabilitation de l'habitat ancien : Un programme de subvention de la CCCPV et de l'état serait possible afin de soutenir financièrement les propriétaires de maisons anciennes pour la rénovation de leurs façades et toitures.

Objectif 3 : Promouvoir de nouvelles formes de mobilité et développer les liaisons au sein du territoire et vers les agglomérations mâconnaise et burgienne.

Les remarques :

- Aménager des pistes cyclables sécurisées pour se rendre au collège de Pont de Veyle mais aussi à Mâcon ( pas forcément le long des voiries actuelles).
- Cheminement doux pour les élèves souhaitant se rendre au collège à pieds.
- Augmenter la fréquence des trains (revoir les horaires)
- Desserte bus : Ligne 114, améliorer la desserte des lycées. Prévoir absolument un arrêt à proximité des Huguets.
- Prévoir des aires de covoiturage

**Orientation B** : Une identité rurale valorisée au service d'un cadre de vie attractif et d'une image de qualité.

Objectif 4 : Préserver l'identité villageoise des bourgs et villages du territoire

Les remarques :

- Avec l'accroissement des constructions écologiques (construction en bois), le style bressan est difficile à maintenir → Faire attention à ce que l'on ne veut pas sur la commune
- Avoir des espaces verts régulièrement
- L'entrée des agglomérations accueillantes
- Privilégier l'urbanisation au centre du bourg
- Laisser la possibilité de construire dans les hameaux avec l'installation d'un assainissement individuel si nécessaire → limitations des émissions de gaz à effet de serre
- Eaux pluviales : les nouvelles constructions pourraient être appelées à gérer leur propre eaux pluviales en installant un cuve de 3000, 4000 ou même 5000 litres sur la parcelle même → inondations maîtrisées.
- Acquisition d'un broyeur de branches individuel ou collectif pour éviter la gestion des déchets au SMIDOM et diminuer les trajets des habitants à la déchetterie.

Objectif 5 : Favoriser la découverte et la mise en valeur des paysages et du patrimoine du territoire.

Les remarques :

- Présence d'eau importante sur le territoire – Aménager ces espaces pour les mettre en valeur (pique-nique, pêche...)
- Nettoyage des cours d'eau pour pratiquer du canoé kayak. Etudier la continuité des cours d'eau notamment de la Veyle.

Objectif 6 : Préserver durablement les sensibilités écologiques du territoire

Les remarques :

- Maintenir les bocages et les espaces boisés classés
- Urbanisation linéaire à contrôler
- Réguler les épandages

Objectif 7 : Gérer durablement les ressources et intégrer les risques et les nuisances aux projets d'aménagement

Les remarques :

- Enfouissement des lignes téléphoniques et électrique
- Demander le haut débit notamment sur le parc d'activités du Balloux
- Pollution sonore à prendre en compte
- Etudes faites sur la qualité de l'eau potable → un terrain sur le secteur de Crottet avec une eau de qualité a été réservé
- Etudier la production d'électricité à partir des déchets, panneaux solaires ....(commune qui s'autogère)
- Construction alternative à prendre en compte

**Orientation C :**

Les remarques :

Objectif 8 : Pérenniser les espaces de production agricole du territoire.

- Faut-il autoriser des constructions à côté des exploitations ? (la règle des 50 m est-elle suffisante ?)
- Faut-il maintenir les sièges des exploitations sur les lieux actuels ? (à étudier au cas par cas)

Objectif 9 : Développer les activités industrielles et artisanales

Les remarques :

- Peut-on prévoir des résidences d'accueil pour des personnes qui souhaitent se mettre en retrait afin de travailler dans un environnement calme et adapté.
- Artisans à l'intérieur des habitats ou en zone regroupée ?

Objectif 10 : Organiser les espaces d'activités et maîtriser l'impact du développement économique sur le fonctionnement du territoire

Les remarques :

- Accueil des plates formes logistiques jusqu'à quel point ? → que souhaite la commune ? maintenir les emplois et créations d'emplois ?

---

**DIVERS :**

Suite à un arrêté préfectoral qui a classé en zone sinistrée la commune pour la perte de récolte dû à la pluie ; il est demandé de formuler une procédure de réclamation collective afin que les agriculteurs soient indemnisés

Grillage tennis place du village: Le devis de l'entreprise DIRICIK est retenu pour un montant de 2 893.80 € TTC

Cantine sol PVC : Le devis de l'entreprise TML est retenu pour un montant de 6 883.09 € TTC.

Réunion SIEA :

La fibre à Laiz est prévue pour 2019.

Le rapport d'observations définitif de la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes au sujet de la gestion du Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain sur les exercices 2009 à 2014 a été transmis à tous les conseillers et sera débattu lors du conseil municipal de décembre.

Il est rappelé que tout signalement à la mairie de lampe défectueuse fait l'objet d'un contact dans les 24 heures au Syndicat d'électricité gestionnaire du réseau.

Réception des travaux suivants :

Eclairage mise en valeur de l'église

2 lampadaires à la mairie

1 lampadaire à l'entrée de Super-U

1 lampadaire à l'entrée du parc d'activités du Balloux (route des Combes)

Travaux éclairage :

Hameau de Pin en cours de réalisation

Réparation imminente du poteau route de Cruzilles

Demande de devis pour :

Hall des jeunes :

- Fourniture et pose d'un fourreau et câble pour l'installation d'un interrupteur pour les 3 luminaires de la Place

- Fourniture et pose d'un départ sur un tableau existant

Eglise :

-Suppression des 2 mâts à l'arrière de l'église

Route de Chatillon :

-Fourniture et pose d'un mât d'éclairage du passage piéton

Horaires d'éclairage :

L'éclairage sera coupé de 23 h à 5 h suivant le plan d'éclairage étudié en collaboration avec le SIEA

Projet classe verte : Projet de classe verte pour l'ensemble des élèves de l'école primaire (fin juin 2017)  
Le coût prévisionnel est d'environ 10 000 €. La mairie versera une subvention représentant 1/3 des dépenses réelles.

Fusion des communautés de communes de Pont de Veyle et des bords de Veyle :

Un cabinet d'études a été chargé d'étudier l'impact financier.

Cette fusion se fera

- ▶ sans impact sur les contribuables des 2 communautés de communes.
- ▶ sans impact sur les 18 communes
- ▶ sans impact sur les finances de la nouvelle communauté de communes

La nouvelle communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 se dénommera : Communauté de communes de la Veyle.

**REUNION :**

Le 7 décembre à 19h30 à la mairie de Laiz : l'exécutif des deux communautés de communes présentera le point à ce jour de la fusion pour les communes de LAIZ, BIZIAT et PERREX.

Le 9 décembre à PERREX installation du CIJ (Conseil Intercommunal des Jeunes)

Le 28 novembre et le 15 décembre : Conseil communautaire

Le 14 décembre : Conseil municipal

Le vendredi 6 janvier 2017 à 19h30 à la salle des fêtes : Vœux du maire

Fin de séance de 0h30